

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAYE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ZAC du Quartier de Beaulieu - Désignation des membres du Comité
de gestion piscicole du lac de Monteux**

Monsieur Christian GROS, Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°14 en date du 5 mars 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'un bail de droit de Pêche avec la Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique, pour la gestion du lac de Monteux, Quartier de Beaulieu.

L'article 4 du bail signé le 16 avril 2013, précise que la gestion piscicole du lac sera assurée par un Comité de gestion qui comprendra :

- **Deux représentants de la Communauté de Communes dont le Président ou son représentant.**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Deux représentants de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dont le Président ou son représentant.
- Un représentant de l'Administration chargée de la police de l'Eau et de la Pêche.
- Deux techniciens de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- Un technicien de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat ou de la structure de gestion.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à 27 voix pour et 3 abstentions (Mme Jacqueline BOUYAC, M. Pascal BONNIN et M. Robert IGOULEN),

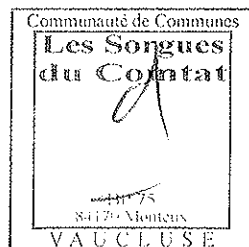
DESIGNE Mme Evelyne ESPENON, élue titulaire qui siègera au Comité de gestion auprès du Président et Mme Maryline EYDOUX, élue suppléante qui représentera le Président en cas d'empêchement de ce dernier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 03.06.2016.